



Commission Départementale des Activités Sportives Section SENIORS

Procès-Verbal n° 12

Réunion du :	Jeudi 2 Décembre 2021
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Secrétaire :	M. Emile TASSITRO
Présents :	MM. Bernard BIAVA – Alain REVELLO

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match

INFORMATIONS

RAPPEL modification d'horaire :

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard le **jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la Commission des Calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisées d'une amende de 16 €.

Les reports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur n'est pas un motif recevable pour un report**
- Préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.



RAPPEL - ENGAGEMENT D'UNE EQUIPE

US BANDOL souhaite engager une équipe en championnat D4. La commission accède à cette demande et **intègre l'équipe de US BANDOL 2 en championnat D4 poule A à la place de l'exempt.**

US BANDOL s'engage à récupérer toutes les rencontres en retard en accord avec les clubs adverses.

Matches concernés :

BANDOL / ASPTT HYERES du 26/10/2021 (23927579)

TOULON FC / BANDOL du 03/10/2021 (23927582)

BANDOL / YOUNG CARITAS du 16/10/2021 (23927594)

RIANS / BANDOL du 24/10/2021 (23927599) > A jouer le 27.03.2022

CHANGEMENTS D'HORAIRE

Les matchs SC ROUGIEROIS 1 / AS STE MAXIME 3 et SC ROUGIEROIS 2 / TOULON FC du 28/11/2021 sont reportés pour cause de fermeture de terrain par arrêté municipal.

SC NANS : demande l'inversion du match de D4 poule A contre YOUNG CARITAS 1 du 12/12/2021. Vu accord écrit des deux clubs, la commission accepte cette inversion de match et dit : YOUNG CARITAS 1 / SC NANS 2 à jouer le 12/12/2021 et SC NANS 2 / YOUNG CARITAS 1 le 24/04/2022.

MATCHS EN RETARD

A JOUER LE 6 FEVRIER 2022

D1

ESTEREL / ST MAXIMIN du 31.10.2021 reporté au 07.11.2021 (23640883)

US CARQUEIRANNE-LA CRAU / US ST MANDRIER du 14.11.2021 (23640894)

A JOUER LE 27 FEVRIER 2022

D4 poule A :

TARADEAU / CUERS PIERREFEU du 03.10.2021 (23927843)

ST ZACHARIE / LA CADIERE du 31.10.2021 (23927606)

FC SEYNOIS / RIANIS du 31.10.2021 (23927610)

SC ROUGIERS 2 / TOULON FC du 28.11.2021 (23927612)

D4 poule B

ESTEREL 2 / GONFARON du 07.11.2021 (23927870)

SC ROUGIERS 1 / STE MAXIME 3 du 28.11.2021 (23927864)

A JOUER LE 27 MARS 022

D4 poule A :

TOULON FC / BANDOL US du 03.10.2021 (23927582)

A JOUER LE 17 AVRIL 2022

D4 poule A

SIGNES / TOULON FC du 21.11.2021 (23927630)

ST CYR 2 / FC SEYNOIS 2 du 21.11.2021 (23927632)

D4 poule B

FC GONFARON / CA ROQUEBRUNE du 14.11.2021 (23927880)



FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ère} parution

D4 poule A

HYERES ASPTT 2/ YOUNG CARITAS du 28.11.2021 (50131.1)

D4 poule B

SC DRAGUIGNAN 3/ LORGUES ET.S 2 du 28.11.2021 (51171.1)

*Prochaine réunion
Jeudi 9 Décembre 2021*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Secrétaire : Emile TASSITRO